EUROPEAN **FORUM** FOR RESTORATIVE JUSTICE

JUSTICE RESTAURATIVE ENVIRONNEMENTALE

Le défi de développer des solutions aux dommages environnementaux qui ont du sens, qui cessent d'endommager davantage la Terre et ses habitants (humains et autres espèces), qui réparent les préjudices dévastateurs déjà causés, et élaborent différents systèmes qui respectent l'écosystème ainsi que les droits de nos générations futures, n'a jamais été aussi important.

THEMATIC BRIEF

La justice restaurative présente une possibilité de joindre l'inefficacité des solutions environnementales existantes et le besoin urgent de corriger les pratiques dommageables existantes ainsi que d'empêcher tout préjudice futur.

QU'EST-CE QUE LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE ?

Le terme générique de « justice environnementale » englobe de nombreux concepts différents tels que le droit et l'activisme environnemental, la réglementation et la protection environnementale, mais également le mouvement visant à criminaliser toute destruction de l'écosystème, ainsi que les initiatives visant à reconnaître les droits de la nature et le devoir de protection de l'environnement. Issus de contextes sociaux, écologiques et économiques variés ainsi que de fortes pressions au cours des cinq dernières décennies, les traditions proviennent de différents foyers disciplinaires et se concentrent sur différents protagonistes, comme les acteurs de la justice. Il est important de parler de justice environnementale car ce sont souvent les communautés les plus marginalisées qui portent le fardeau du préjudice environnemental, tout en étant aux premières lignes pour la défense, de la protection et de la sauvegarde environnementale.

QU'EST-CE QUE LA JUSTICE RESTAURATIVE ?

La justice restaurative est une approche visant à aborder le préjudice ou le risque de préjudice en engageant toutes les personnes concernées à parvenir à une compréhension commune et un accord sur la manière dont le dommage ou l'acte répréhensible pourrait être réparé et la justice rendue.

La justice restaurative est un modèle alternatif de justice qui traite en priorité l'atteinte causée aux relations humaines, plutôt que les lois qui ont été transgressées ; la participation des citoyens dans leurs propres conflits plutôt que la délégation aux autres ; et la réparation des préjudices causés plutôt que des sanctions imposées dans un objectif d'infliger de la souffrance.

JUSTICE RESTAURATIVE ENVIRONNEMENTALE

Les principes qui guident la justice restaurative comme une définition relation du préjudice, la participation et la réparation des dommages sont ceux qui doivent être au centre de la conception de la justice environnementale. Le terme « justice restaurative environnementale » peut indiquer d'une part, la manière dont la finalité environnementale peut contribuer au développement de la justice restaurative et d'autre part, la manière dont la justice restaurative peut être mobilisée dans le contexte du préjudice environnemental.

Au niveau philosophique, la justice restaurative est plus alignée sur l'approche écocentrée et indigène dans la définition de ce que constitue le préjudice environnemental et la justice environnementale. Elle peut créer un espace pour des récits alternatifs et est plus ouverte à la remise en question et la redéfinition des notions de préjudice et de justice. Dans les procédés restauratifs, il est donc possible pour les personnes concernées, de se considérer comme victimes de dommages environnementaux, même si elles ne sont pas définies comme telles par le système pénal. Il est donc également possible de relater un type de dommage qui n'est pas légalement reconnu.

Au niveau pratique, la justice restaurative propose des procédés participatifs et basés sur le dialogue qui donnent la possibilité aux intéressés de communiquer avec respect et de manière plus horizontale, d'exprimer leur chagrin, leur mécontentement, leurs peurs, expliquer, clarifier et éventuellement s'engager à se faire pardonner, et avancer grâce à de nouvelles actions créatives et réparatrices.

Les procédés restauratifs peuvent être mobilisés au sein de communautés lésées, entre des communautés lésées et des entreprises, entre l'Etat et des activistes, mais également entre des humains et d'autres espèces.

Les procédés restauratifs peuvent mener à des plans d'actions ou à des contrats restauratifs qui contiennent une série d'engagements empêchant ou réparant les écosystèmes endommagés. Les possibles résultats dans le cadre du préjudice environnemental sont les excuses, la réparation de l'atteinte à l'environnement, la prévention de dommages futurs, la restauration compensatoire d'autres environnements dans le cas où celui qui a été affecté ne peut pas être remis en l'état originaire, le paiement d'une compensation aux victimes, du travail d'intérêt général, l'audit environnemental des activités de l'entreprise responsable et la formation et l'éducation de ses employés à la cause environnementale.

QUELQUES RÉFLEXIONS

Les atteintes à l'environnement et les injustices soulèvent différents défis qui ne sont pas présents, ou qui se manifestent différemment, dans d'autres domaines où la justice restaurative a déjà été mobilisée. Il est important de considérer les questions suivantes :

- Comment peut-on identifier les victimes des atteintes à l'environnement et à qui doit-on donner la parole dans le cadre des procédés de justice restaurative ?
- Qui peut être désigné comme étant le porte-parole des générations futures ou passées et des autres espèces que l'être humain (animaux, plantes, rivières, terres,...) ?
- Quel type d'expertise est nécessaire pour être le porte-parole des espèces autres que l'Humain ?
- Quels sont les critères autour desquels s'articulent les jugements de réparation et de restauration ?
- Les atteintes irréversibles et irrémédiables à l'environnement peuvent-elles être réparées, et si oui, comment ?
- Comment peut-on s'assurer que les responsables de dégradations environnementales participent volontairement à des procédés de justice restaurative ?

La justice restaurative environnementale doit être étroitement liée aux mouvements écologiques, civils et politiques, aux générations de communautés indigènes qui sont en première ligne de la protection environnementale, aux militants communautaires, aux avocats et juges créatifs, aux scientifiques et artistes engagés.

SOURCES

- Biffi, E., & Pali, B. (Eds.) (2019). Environmental Justice: Restoring the Future. European Forum for Restorative Justice: Leuven, Belgium. Retrievable on www.euforumrj.org.
- Video by Brunilda Pali (2019): Environmental Justice Restoring the Future. Retrievable on https://vimeo.com/375217391.
- Website by Femke Wijdekop: Earth Restorative Justice: Restorative Approaches to Ecological Harms. Retrievable on https://earthrestorativejustice.org/.
- Network "Restorative justice responses to environmental harm and ecocide" coordinated by Prof. Ivo Aertsen and Brunilda Pali, KU Leuven Institute of Criminology, Belgium.
- Project Victims & Corporations: Rights of Victims, Challenges for Corporations, Potentials for new models of Criminal Justice (2015–2017). Università Cattolica del Sacro Cuore, Milan, Italy

JUSTICE RESTAURATIVE

La justice restaurative est une approche visant à aborder le préjudice ou le risque de préjudice en invitant toutes les personnes concernées à parvenir à une compréhension commune et un accord concernant la manière dont l'atteinte ou l'acte répréhensible peut être réparé et la justice rendue. Ses pratiques (telles que la médiation, les cercles de discussion, les conférences,...) ont été proposées et mises en œuvre pour traiter le préjudice dans différents domaines de conflits, tels que la Justice, l'éducation, la promotion de paix, les familles, les organisations et les communautés.

EFRJ

The European Forum for Restorative Justice (Le Forum Européen pour la Justice Restaurative) est le plus grand réseau professionnel européen sur la justice restaurative. Nous comptons plus de 400 membres, dont 80 organisations, qui travaillent sur les pratiques de justice restaurative, la recherche et la réglementation en Europe et ailleurs. Depuis notre fondation en 2000, nous proposons notre soutien pour mettre en place et développer la justice restaurative à travers des formations, des conseils, de la recherche, un appui légal, le développement de nouvelles politiques et des événements. Retrouvez nos publications et plus d'informations sur www. euforumrj.org.

Author: Brunilda Pali,
European Forum for Restorative Justice, KU Leuven – Belgium

Reference: European Forum for Restorative Justice (2020).
Thematic Brief on Restorative Environmental Justice. Leuven, Belgium.

—
EUROPEAN FORUM
FOR RESTORATIVE JUSTICE VZW
—
Hooverplein 10 3000 Leuven
0474 656 137 • RPR Leuven
www.euforumrj.org
info@euforumrj.org
Tel. +32 (0)16.373.598
Mob. +32 (0)466.20.91.12

Ce document a été créé avec le support économique du Programme Justice de l'Union Européenne. Le contenu de ce document recueille le point de vue de l'EFRJ. L'Union Européenne n'est pas responsable d'aucune utilisation qui pourrait être faite de ce document et de l'information qu'il contient.